

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 28 SEPTEMBRE 2006**

Séance du vingt-huit septembre de l'an deux mille six.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Marolles, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un septembre deux mille six.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 92

Pouvoirs : 5

Votants : 97

Absents : 5

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice - AUBARDIER Gérard(s) – BARA Alain - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Aline – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël - HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude - FOUBERT Arnaud – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal - VARIN Pierre - Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. BOURGEOIS René – TISON Pierre - BONNEL Jean-Philippe -BOURGOIS Daniel – CASSA Michel - Mme REPETTI yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves - LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mmes GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine - DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe - Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. LOISEL Georges - PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc - NAU Jean-Claude – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique - M. MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette - GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice - DUPONT Michel - CALLENS Philippe CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François - Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain - PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. RYCHTARIK Jean-Paul – PROFFIT Benoît – SEVERAUD Jean – LEFEVRE Michel – MORA Roger.

Pouvoirs : M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme AYCARD-APPEL Lucile (Le Plessis Belleville) à M. MASSAU Hubert (Le Plessis Belleville) – M. MEURANT Christian (Thury en Valois) à M. LEMOINE Michel (Boullarre).

Secrétaire de séance : M. Michel CASSA

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Michel Cassa est désigné Secrétaire de Séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 juin 2006.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président fait procéder au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Projet de création d'une Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation.

Le Président explique qu'il s'agit de mettre en place une structure prévue par la Loi Borloo de programmation de la cohésion sociale, qui permette de fédérer différents partenaires utiles pour l'emploi et les agents économiques.

Les trois territoires qui constituent notre inter-territoire sont concernés par ce projet (Communautés de Communes de Senlis, de l'Aire Cantilienne, et du Pays de Valois), ce sont ainsi 5 cantons qui sont directement concernés. Le siège de la MEEF est envisagé à Senlis, deux antennes sont prévues à Chantilly et à Crépy en Valois, et deux relais sont également prévus à Betz et à Nanteuil le Haudouin.

Le Président ajoute que l'intérêt de la MEEF réside dans sa capacité à apporter un accueil généraliste aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

A Crépy en Valois par exemple, l'organisation prévoit des permanences de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. Il y aura également un bureau « cyber emploi » (reconversion des sites « Picardie en Ligne » et un accueil polyvalent (intégrant « Partenaires pour l'emploi »).

A Betz et à Nanteuil le Haudouin, la Mission Locale sera représentée, ainsi que l'ANPE et un accueil généraliste pour les demandeurs d'emploi.

Le Président indique que ce dispositif sera géré par une association.

Les dépenses de structure (direction de l'association) seront assumées par les 3 Communautés de Communes au prorata de l'importance de leur population, et les dépenses de chaque site seront prises en charge par chaque Communauté de Communes. Sur les 4 premières années, le coût est assumé à hauteur de 60 % par l'Etat et la Région.

Pour le Valois, ces dépenses ont été estimées à 100 000 € / an maximum, auxquels il faut ajouter 21 000 € d'investissement la première année

Le Président explique que la dernière séance de labellisation par le ministre étant prévue en décembre 2006, il faut que le Conseil se prononce sur ce dossier en septembre.

Il ajoute que lors de sa dernière séance, une majorité des membres du Bureau Communautaire a émis des réserves et c'est prononcé contre la mise en place d'une telle structure. Le Bureau craint notamment que la Communauté de Communes n'empiète sur des compétences de l'Etat et du Département en finançant un tel projet.

Le Président ajoute que c'est donc contre l'avis du Bureau qu'il présente ce dossier ce soir, car il souhaite que la Communauté de Communes joue un rôle d'incitation en matière de promotion de l'emploi et des créations d'entreprises. Il souligne notamment l'intérêt que présente la création d'un point de contact sur Crépy en Valois au profit des entreprises, l'intérêt qui réside dans la décentralisation de l'ANPE sur Betz et sur Nanteuil, et la reconversion possible que cela offre pour les sites de Picardie en Ligne.

Monsieur PHILIPON souhaite savoir pourquoi le Bureau s'est exprimé majoritairement contre ce projet.

Monsieur NAU répond que pour ce qui le concerne, il était pour la présentation au Conseil Communautaire bien que sa position soit réservée car il estime que ce projet est très coûteux. Il pense en effet que la démarche est bonne mais que l'on aurait sans doute pu faire la même chose pour moins cher en évitant de superposer une structure à ce qui existe déjà. Il ajoute qu'il craint que la somme importante consacrée à ce projet nous empêche de faire d'autres choses.

Monsieur BOULLAND indique qu'il est pour ce projet mais sous certaines conditions. Il craint en effet que l'on ne s'engage sur ce projet coûteux sans savoir de quels financements la Communauté de Communes va disposer à l'avenir (en choisissant ou non la mise en place de la TPU par exemple). Il ajoute qu'il serait d'après lui plus judicieux de recruter des personnels généralistes pour le fonctionnement de la MEEF, plutôt que d'avoir des représentants de chacune des structures.

Monsieur GAGE pense qu'en s'engageant dans une telle démarche, la Communauté de Communes se substitue à l'Etat et que là n'est pas son rôle.

Monsieur PRADDAUDE explique que son vote sur ce dossier sera positif, car il reçoit chaque semaine des administrés en recherche d'emploi à qui il explique qu'il faut aller dans 6 endroits différents pour établir des dossiers. L'idée de réunir tous les services en un même lieu lui paraît donc être de nature à améliorer les choses.

Il pense toutefois qu'il aurait été préférable d'économiser de l'argent avant d'engager de nouvelles dépenses. Sur sa ville par exemple, il aurait été intéressant de mettre les ASSEDIC et l'ANPE dans un même lieu plutôt que de construire 2 bâtiments.

Monsieur DOUET explique qu'il s'abstiendra de voter ce dossier ce soir car il ne lui paraît pas normal de demander aux contribuables un tel effort financier pour permettre la création de cette structure.

Monsieur DUPILLE ne comprend pas que l'on puisse s'abstenir de voter un tel dossier quand on sait que la France compte encore plus de 2 millions de chômeurs. Il faut mobiliser l'énergie de chacun pour lutter contre cette situation, et d'après lui la MEEF permet d'apporter une réponse à cet enjeu.

Monsieur VARIN explique qu'il y a actuellement tellement d'acteurs en faveur de l'emploi qu'il devient très compliqué de s'y retrouver. Cette MEEF est de ce point de vu une bonne chose car elle donnera plus de lisibilité aux gens, mais si on veut qu'elle apporte une vraie plus value, il faudra d'après lui que les élus s'investissent dans son fonctionnement.

Monsieur PELLERIN indique qu'il apprécie que le Président ait affiché sa position favorable sur ce dossier. Il pense toutefois que la Communauté de Communes doit se demander si elle a les moyens ou pas de se lancer dans un tel projet. Il préconise donc que l'on attende que les délégués se soient prononcés sur le vote de la TPU avant que l'on ne vote ce dossier.

Madame AVISSE souhaite savoir qui a pris l'initiative de lancer un tel projet.

Le Président répond que le cadre est fixé par la Loi Borloo.

Madame AVISSE en déduit qu'il n'y a donc pas d'obligation pour la CCPV de s'engager dans cette opération.

Monsieur WOERTH, est invité à prendre la parole par le Président.

Monsieur WOERTH explique qu'il a bien écouté les réserves exprimées par certains délégués. S'agissant de savoir si l'on crée une structure supplémentaire qui vient se superposer à ce qui existe déjà, ou si l'on ne se substitue pas aux compétences d'un autre, il

pense pouvoir dire que dès lors que l'on envisage de coordonner le travail de les acteurs au travers d'une structure, on dépasse forcément ces craintes. Il estime par ailleurs que si l'on souhaite donner un coup d'accélérateur à la diminution du chômage, on ne peut pas être absent du combat pour l'emploi.

Il indique à titre d'exemple que lorsque les administrés recherchent un travail, il est fréquent qu'ils aillent voir le Maire, ce qui montre bien que dans l'esprit des gens, les élus locaux ne peuvent pas ne pas s'impliquer sur ces questions.

Il ajoute que la MEEF permettra aux élus locaux de donner du sens à ce qui est fait sur le territoire en faveur de l'emploi et des entreprises. Il faudra toutefois que les élus se mobilisent pour que l'on arrive à faire mieux avec la MEEF que si la MEEF n'avait existé.

Cet instrument devrait en plus d'après lui donner une vision plus prospective de l'évolution du territoire en matière d'emploi. Il s'agit par ailleurs d'une expérimentation de 4 ans. Si au terme de ce délai les résultats ne sont pas là, on arrêtera.

Monsieur SMAGUINE explique qu'une expérience similaire a été conduite au Plessis Belleville. La commune a en effet mis à disposition un lieu où tous les acteurs de l'emploi peuvent se rassembler. Il constate que les services sollicités n'ont pas les moyens d'assurer des permanences, d'où un constat assez décevant.

Il pense donc qu'il aurait été souhaitable que la Communauté de Communes recense tous les locaux disponibles pour faire un essai à moindre coût en limitant l'investissement de départ.

Il se demande par ailleurs si à quelques mois des élections, le moment est bien choisi pour prendre ce genre de décision.

Monsieur WOERTH répond que l'idée de guichet unique n'est en soi pas nouvelle mais que la MEEF a vocation à faire quelque chose de différent. Il s'agit moins ici de faire des permanences que d'assurer une réelle coordination des services. Il prend l'exemple de l'Agglomération de Compiègne qui met en place une MEEF. Tous les partenaires sont mobilisés, et il y a un partage d'information entre les services. Il lui paraît donc utile de tester cette structure sur notre territoire qui d'après lui à tout à y gagner.

Le Président fait ensuite procéder au vote.

64 pour, 21 contre, 12 abstentions.

Le projet de création de la MEEF est adopté à la majorité.

2 – Création d'un budget annexe pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur DUPILLE présente les différentes prestations et leurs tarifs tels qu'indiqués dans la note explicative de synthèse. Selon la nature des prestations effectuées, le paiement de la redevance par l'utilisateur s'effectuera par le biais de la facture d'eau (pour la redevance de contrôle par exemple, dont le coût est réparti après service fait sur 3 factures semestrielles) ou d'une facture spécifique.

Monsieur DUPILLE ajoute que le service est désormais prêt à fonctionner.

Madame De BESOMBES indique qu'elle ne comprend pas l'intérêt qu'il y a à effectuer un contrôle chez des usagers qui savent déjà que leur assainissement n'est pas aux normes. Pour

elle, ce contrôle n'aurait de sens que s'il était accompagné de préconisations pour remettre l'assainissement aux normes.

Monsieur PARMENTIER indique que sa commune a déjà voté un zonage. Désormais, c'est de conseils dont sa commune a besoin pour apporter des solutions aux problèmes d'assainissements non collectifs qui ne sont pas aux normes.

Monsieur DUPILLE répond que les premiers contrôles permettront d'établir un diagnostic à l'échelle de chaque commune pour mesurer l'ampleur des problèmes. Une fois ce diagnostic établi, chaque commune pourra prendre les mesures qu'elle estime les mieux adaptées pour apporter des solutions à ses administrés. La Commune de Fresnoy le Luat est la plus avancée du Valois dans ce domaine, puisqu'elle a déjà prévu d'aider financièrement à la remise aux normes des ANC qui le réclament.

Monsieur PARMENTIER estime que c'est la collectivité, et non l'utilisateur, qui devrait payer le contrôle, puisque c'est la collectivité qui déclenche la mise en place du diagnostic.

Monsieur DUPILLE répond qu'effectivement, c'est la Commission Eau et Assainissement qui lancera le contrôle dans chaque commune, et en priorité là où elle estime que c'est le plus nécessaire.

Monsieur BOURGEOIS indique que pour la Commune de Fresnoy le Luat, il est ravi que le SPANC soit enfin en service, car cela fait maintenant 15 ans que les élus de sa commune travaillent sur ce dossier. Par ailleurs, il juge ce service utile car on demande aux Maires de délivrer des certificats de conformité pour les ANC alors qu'ils n'ont pas les compétences pour. Le SPANC permettra de faire vérifier cette conformité par des professionnels.

Monsieur PARMENTIER explique qu'il ne remet pas en cause l'utilité de ce service, il souhaiterait simplement qu'il s'accompagne de préconisations pour que les administrés aient le sentiment que ce service leur apporte quelque chose, et que ce soit la collectivité qui paye.

Monsieur HAQUIN explique que d'un point de vue légal, la collectivité ne peut pas payer le service. Le Budget annexe du SPANC doit être équilibré par le paiement des redevances par l'utilisateur. Les subventions d'équilibre de la collectivité sont même interdites.

Monsieur BIZOUARD estime dommage que l'on ne puisse pas envisager qu'une commune décide d'assumer sur son budget le coût du contrôle.

Le Président propose aux élus présents qui s'intéressent à ces problématiques de débattre de ces sujets dans le cadre de la Commission Eau et Assainissement. Chaque commune pourrait ainsi émettre des souhaits pour l'ordre de passage des contrôleurs.

Mademoiselle LEVESQUE, Chargée de mission Eau et Assainissement, ajoute que les contrôles seront effectués commune par commune. Une fois le diagnostic de la commune établi, celui-ci sera comparé aux études préalables qui auraient déjà été faites.

Le Président propose ensuite de procéder au vote :
91 pour, 2 contre, 4 abstentions.

Le budget annexe du SPANC est approuvé à la majorité.

3 – Délégation donnée au Bureau Communautaire pour l’approbation d’un avenant au contrat de Fresnoy le Luat avec la Saur pour le contrôle des assainissements non collectifs.

Monsieur DUPILLE explique qu’il s’agit d’autoriser le Bureau Communautaire à approuver un avenant au contrat de Fresnoy le Luat avec la Saur pour le contrôle des assainissements non collectifs du village, afin de substituer la Communauté de Communes à la commune, et de permettre l’intégration de ce dispositif de contrôle dans celui découlant du marché de la CCPV (tarifs plus avantageux, ...).

Le Conseil Communautaire approuve cette délégation au Bureau à l’unanimité.

4 – Projet de construction d’un équipement regroupant les services à la population pour le Canton de Betz.

Le Président explique que ce projet se rattache aux discussions antérieures sur la construction d’un Centre Social Rural à Betz. La Commune de Betz a souhaité que le bâtiment envisagé intègre un espace public numérique et la bibliothèque cantonale en plus du CSR. Par ailleurs, il est prévu dans le programme un espace pour un point d’accueil de la Maison de l’Emploi, de l’Entreprise et de la Formation.

Le Président ajoute que ce projet a vocation à être neutre pour la Communauté de Communes, puisque l’investissement sera compensé par le versement d’un loyer par le CSR, et par la Commune de Betz.

Monsieur MOQUET précise que la construction ne sera pas complètement neutre, puisque les locaux construits pour la permanence de la MEEF resteront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Président confirme cette information en indiquant que le coût des locaux de la MEEF restant à la charge de la Communauté de Communes est estimé à 20 409 € comme l’indique le plan de financement intégré dans la note explicative de synthèse.

Il fait ensuite procéder au vote.
96 pour, 1 contre.

Le plan de financement de la construction d’un établissement regroupant les services à la population sur le Canton de Betz est approuvé à la majorité.

5 – Décision Modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes.

Le Président explique que la DM1 intègre notamment des mises à niveau de dépenses et de recettes pour le contrat rural, et l’équipement aquatique intercommunal, l’inscription des crédits (dépenses et recettes) pour les opérations « Centre d’Aide par le Travail » et « Centre Social Rural », la prise en compte de l’augmentation de la dotation d’intercommunalité entrant dans la composition de la DGF (recette), et diverses opérations d’un montant limité.

Il ajoute que des opérations d’ordre votées lors du BP pour équilibrer les sections sont annulées par la présente décision modificative, suite à une évolution de la nomenclature M14.

Cette annulation d'opération d'ordre, bien que portant sur des montants importants, reste sans incidence sur le solde prévisionnel.

Il fait ensuite procéder au vote.

La Décision Modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes est approuvée à l'unanimité.

6 – Contrat de location d'un espace au Centre Technique Municipal de Crépy en Valois pour entreposer les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Le Président explique qu'il s'agit de formaliser dans un contrat l'occupation des locaux du Centre Technique Municipal de Crépy en Valois qui existe depuis de nombreuses années.

Le montant du loyer est fixé, pour 2006, à 18 626,49 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de lavage des véhicules de collecte.

Le contrat de location est adopté à l'unanimité.

7 – Suppression et création de postes dans le tableau des effectifs.

Le Président explique que l'évolution du tableau des effectifs est rendue nécessaire pour tenir compte de la réussite au concours d'un agent, et pour rassembler deux postes créés à temps non complets sur un poste unique pour l'enseignement musical.

L'évolution du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

8 – Décision Modificative n°1 du budget annexe du bâtiment industriel locatif.

Le Président explique qu'une augmentation du montant de la taxe foncière implique l'inscription de crédits supplémentaires en dépense, et une augmentation d'autant du montant du loyer dû par la Ville de Crépy en Valois, soit 65 € de plus sur le dernier loyer prévu.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative à l'unanimité.

9 – Vote sur la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Le Président propose de fixer un cadre à l'organisation de ce vote.

Ainsi, et compte tenu des nombreux débats qui ont déjà eu lieu sur le sujet, il propose, si toute l'assemblée en est d'accord, de limiter à une fois le nombre d'interventions autorisées sur le sujet à chacun des membres du Conseil Communautaire qui souhaite s'exprimer avant de procéder au vote.

Il ajoute que le vote s'effectuera à bulletin secret.

Aucune objection n'étant formulée, le Président donne la parole à Monsieur PELLERIN.

Monsieur PELLERIN reconnaît que l'organisation de réunions entreprise par le Président pour expliquer les mécanismes de la TPU à tous les conseillers municipaux a bien été faite. Il regrette toutefois que tous les conseils municipaux n'aient pas eu le temps de se réunir entre ces réunions et le Conseil Communautaire de ce soir pour fixer leur choix sur cette question

importante. Il regrette par ailleurs que l'on procède à un vote à bulletin secret, il aurait été préférable, selon lui, que chaque commune assume aux yeux de tous son choix par un vote à main levée.

Monsieur PHILIPON indique qu'il représente une commune qui a sur son sol un établissement écrêté. Il explique que cela veut dire que lorsque la TPU perçue sur cet établissement, rapportée au nombre d'habitant de la commune, dépasse un certain seuil, le dépassement de produit perçu est reversé aux communes qui ont des habitants qui travaillent dans cet établissement. Pour lui, ce système démontre qu'il est nul besoin de mettre en place la TPU pour engendrer nécessairement des mécanismes de solidarité entre les communes, puisque d'autres systèmes existent déjà.

Il ajoute par ailleurs qu'il est contre la mise en place de la TPU car il estime qu'elle n'est pas bonne pour la démocratie locale, car elle conduit à réduire les pouvoirs du Maire.

Monsieur NAU explique que pour ce qui le concerne, il est pour la TPU. D'après lui en effet, la TPU favorise la solidarité entre les communes.

Il indique notamment que lors de l'élaboration du Schéma Directeur, certaines communes ont renoncé à la création de zones d'activités sur leur sol au profit d'autres. Cette situation crée une inégalité qui pourrait être rattrapée par la mise en place de la TPU.

Madame De BESOMBES explique qu'elle représente une commune qui perçoit de la TP par reversement. Le mécanisme de compensation mis en place lors de l'instauration de la TPU garantit d'après elle un niveau de recette similaire pour les communes, il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là. Elle ajoute que les bonifications perçues par la Communauté de Communes en cas de mise en place de la TPU ne sont pas à négliger, car elles éviteraient aux contribuables de subir une trop forte augmentation d'impôts pour financer les projets que la Communauté de Communes met en œuvre. C'est donc pour ces raisons qu'elle est pour la TPU.

Monsieur MOQUET estime pour sa part que la manne financière qui découlerait de la mise en place de la TPU ne limiterait en rien les impôts du contribuable. Il estime que plus une collectivité a d'argent, plus elle a tendance à vouloir en dépenser, et c'est toujours le contribuable qui en fait les frais.

Monsieur BIZOUARD pense que l'on pourrait décider de bloquer les taux des 3 taxes si on choisissait la mise en place de la TPU.

Monsieur PARMENTIER explique que pour lui, la TPU n'engendre pas des problèmes techniques mais plutôt philosophiques. Il s'agit surtout de savoir si les Maires souhaitent une Communauté de Communes forte ou non.

Monsieur CALLENS explique que la TPU apporterait à la Communauté de Communes un esprit solidaire nouveau si elle était votée par une large majorité. Dans le cas contraire, il craint qu'elle ne conduise à la dislocation de la structure intercommunale. Il se souvient qu'il avait fallu 4 ans au démarrage pour convaincre les communes de se fédérer en une association, puis encore 4 ans pour créer un syndicat qui finalement aura permis de donner naissance à la Communauté de Communes avec 90 % de votes favorables.

Il pense que la Communauté de Communes n'est pas encore suffisamment mature pour s'engager dans la TPU, et qu'il serait dommage qu'elle conduise à la remise en cause de toute l'histoire de la structure.

Le Président explique que la Communauté de Communes compte en son sein des pro-TPU très convaincus, et des anti-TPU qui sont également très convaincus. Il regrette par ailleurs que les débats qui ont précédés ce vote aient parfois donné lieu à la mise en avant de propos simplistes.

S'agissant de la taxe professionnelle, il constate que depuis 2001 / 2002, les recettes qui en découlent ont été très variable. Certes, le mécanisme de compensation permet de lisser les baisses sur 3 années, mais la TP est devenue une ressource vulnérable, ce qui le conduit à penser qu'il y a un certain danger à en faire la principale ressource de la CCPV. A titre d'exemple, il indique qu'en 2005, la CCPV aurait perdu entre 500 et 600 000 € de TP si nous avions choisi la TPU. Or, on peut craindre de nouvelles baisses des bases dans l'avenir qui ne seraient pas toujours compensées par des créations d'entreprises.

Il constate par ailleurs que compte tenu des nombreux débats qui jalonnent le devenir de la TP, celle-ci est devenue un enjeu politique et les choix du législateur privilégient les entreprises et non les collectivités. Cela a été le cas lors de la suppression de la part salaire dans le calcul des bases, ainsi qu'en 2006 lorsque la loi a plafonné le taux de TP à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Il explique que pour ces raisons, et bien qu'il y ait un intérêt financier immédiat, il votera contre la TPU. Il ne lui paraît en effet pas souhaitable de profiter de la DGF bonifiée et de laisser au Conseil Communautaire qui sera en place en 2008 le soin de faire face aux éventuelles difficultés qui résulteraient de l'évolution de la TP.

Monsieur DOUET explique qu'il ne comprend pas la position du Président. Tous les arguments avancés pourraient être repris d'après lui pour aboutir à une conclusion opposée.

Il ajoute qu'en qualité de Maire depuis 1989, il fait partie des 500 000 bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre la démocratie locale, et qu'il ne souhaite absolument pas voir disparaître les communes. Pour lui, la TPU ne contribue pas à cette disparition.

Il invite par ailleurs les délégués communautaires à regarder tous les services mis en place par la Communauté de Communes. Le ramassage des ordures ménagères, le maintien des centres de secours, le BIL, le travail lié au contrat rural. Il ne voit pas comment les communes auraient pu à elles seules assumer de tels services. Il constate par ailleurs que ces compétences déléguées à la Communauté de Communes n'ont pas affaibli les communes, et les habitants y ont par ailleurs gagné.

Il estime que le schéma directeur représente un espace de cohésion et de solidarité. Pour que la Communauté de Communes soit plus forte, il lui faut passer en TPU, et c'est également le seul moyen aujourd'hui de limiter l'augmentation des impôts.

Monsieur PROVOST explique qu'il partage sur ce sujet l'argumentation avancée par Monsieur DOUET. Il constate qu'en étant élu depuis 1976, sa plus belle réalisation est la modeste salle des fêtes dans laquelle se réunit le Conseil ce soir. Sa commune a par ailleurs des investissements importants à prévoir sur le pont de chemin de fer, et sur la voirie, et elle n'a pas les moyens de le faire. La réalité de l'avenir, c'est que seules des structures intercommunales pourront porter des projets qui ont un peu d'envergure, car seules ces structures en auront les moyens. Il ne voit donc pas l'intérêt de reculer devant ce qui est inévitable en refusant la TPU, il préférerait que l'on profite de moyens financiers accrus dès aujourd'hui.

Monsieur HAMELIN ne comprend pas l'avis formulé par le Président. Il avait pour sa part émis des réserves sur la nécessité de lancer un tel vote à quelques mois d'échéances électorales, mais ses réserves étaient de pure forme.

Il indique qu'il votera toutefois la TPU selon les désirs de son Conseil Municipal.

Monsieur BARA trouve les propos du Président un peu contradictoires, ce qui le laisse indécis.

Monsieur DALONGEVILLE explique que pour sa part il votera pour la TPU car il y a une opportunité financière à saisir, et les habitants ne comprendraient pas d'après lui que l'on ne la saisisse pas, car elle contribuerait à limiter l'augmentation des taux des taxes intercommunales.

Aucun autre délégué ne souhaitant s'exprimer, le Président décide de procéder au vote.

Après dépouillement, il procède à la lecture des résultats :

- Contre : 61
- Pour : 34
- Nul : 2

La TPU est rejetée à la majorité.

Le Président lève la séance à 23h30.